



Effy Décrypte Tout savoir sur les aides en 2026

Webinaire - 13 janvier 2026



Au programme

- 01  Les aides MaPrimeRenov' et CEE par type de travaux
- 02  Conformités CEE PAC air/eau et eau/eau
- 03  Questions / Réponses

La suspension MaPrimeRénov', évidemment une mauvaise nouvelle

La suspension MPR' est provisoire sans date de reprise connue

« Le guichet MaPrimeRénov' est temporairement suspendu, il réouvrira dès que le budget 2026 de l'Etat aura été validé mais on ne sait pas quand exactement. » **Un coup d'arrêt de plus pour la Rénovation d'Ampleur**

Effy au combat pour la filière !

Et les dossiers déposés avant le 01 janvier 2026 ?

- Les dossiers validés ayant fait l'objet d'une notification d'attribution peuvent démarrer leur chantier ou le poursuivre. Les demandes de paiement et d'avance pourront être déposées sur la plateforme.
- Les dossiers déposés mais non validés seront instruits par les services de l'Anah. Si leur complétude et leur qualité sont confirmées, leur validation (notification d'attribution) interviendra après le vote de la loi de finances pour 2026. Les délais d'instruction seront donc allongés (supérieurs à 4 mois)

Le marché est loin d'être à l'arrêt

- Les **demandes des particuliers** ne faiblissent pas en ce début d'année > profitez-en !
- **Suspension ou pas**, certains travaux n'étaient déjà plus éligibles à MaPrimeRénov' (solaire, iso combles perdus et PAC air/air) > un contexte avec de moins en moins d'aides
- Une partie du marché n'est pas concernée : les **hauts revenus** et **maisons secondaires** n'étaient déjà pas éligibles à MPR' donc pas de changements pour eux vous pouvez vendre sans MPR' (plus de 35% des maisons en France)
- Il reste des aides, notamment les CEE avec la **Prime Effy (CEE)** qui reste significative et des **solutions de financement** comme notre partenariat avec Sofinco > nous avons négocié un taux préférentiel pour vos clients et ceux que nous vous transmettons !



Changements depuis le 01 janvier 2026

Les aides pour l'isolation

Travaux d'isolation

Les aides depuis le 01 janvier 2026

i **Fin** de MaPrimeRenov' par geste pour l'isolation des murs par l'extérieur et l'intérieur

i **Hausse** de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes

Travaux réalisés par un professionnel RGE		Ménages aux revenus très modestes		Ménages aux revenus modestes		Ménages aux revenus intermédiaires		Ménages aux revenus supérieurs	
		MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)
ISOLATION	 Isolation des combles perdus	✗	12,92 €/m²	✗	10,20 €/m²	✗	10,20 €/m²	✗	10,20 €/m²
	 Isolation des combles aménagés/aménageables	25 €/m²		20 €/m²		15 €/m²			
	 Isolation des toitures terrasses	75 €/m²	9,12 €/m²	60 €/m²	7,20 €/m²	40 €/m²	7,20 €/m²		7,20 €/m²
	 Isolation des murs par l'extérieur	✗	12,16 €/m²	✗	9,60 €/m²	✗	9,60 €/m²		
	 Isolation des murs par l'intérieur								

Changements depuis le 01 janvier 2026

Les aides pour le chauffage



Chaudière biomasse (bûches et granulés)

Les aides depuis le 01 janvier 2026

i **Fin** de MaPrimeRenov' par geste

i **Modification** du calcul de la Prime Coup de Pouce Effy (CEE)

La prime est désormais calculée d'après 2 critères :

- Revenus du ménage
- Zone géographique (H1, H2, H3)

Valable en Zone H1	
TMO	1 569 €
MO	1 239 €
ST	1 239 €

i **Hausse** de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes



Poêle à bois (bûches ou granulés)

Les aides depuis le 01 janvier 2026

i **Modification** du calcul de la Prime Coup de Pouce Effy (CEE)

La prime est désormais calculée d'après 3 critères :

- Revenus
- Zone géographique (H1, H2, H3)
- Performance du poêle (ETAS)

Valable en Zone H1

	TMO	MO	ST
66 % ≤ ETAS < 72 %	306 €	235 €	188 €
72 % ≤ ETAS < 80 %	764 €	588 €	470 €
ETAS ≥ 80 %	1147 €	883 €	706 €

i **Hausse** de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes





Pompe à chaleur air/air

Les aides depuis le 01 janvier 2026

i Hausse de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes

Valable en Zone HI

PAC air/air

Maison Appartement

Surface chauffée (m²)	TMO			MO et ST		
	SCOP < 4,3	SCOP ≥ 4,3	SCOP ≥ 3,9	SCOP < 4,3	SCOP ≥ 4,3	SCOP ≥ 3,9
S > 130	947,26 €	975,23 €	404,70 €	747,84 €	769,92 €	319,50 €
110 ≤ S ≤ 130	651,24 €	670,47 €	307,57 €	514,14 €	529,32 €	242,82 €
90 ≤ S < 110	592,04 €	609,52 €	242,82 €	467,40 €	481,20 €	191,70 €
70 ≤ S < 90	414,43 €	426,66 €	194,26 €	327,18 €	336,84 €	153,36 €
60 ≤ S < 70	355,22 €	365,71 €	161,88 €	280,44 €	288,72 €	127,80 €
35 ≤ S < 60	296,02 €	304,76 €	113,32 €	233,70 €	240,60 €	89,46 €
S < 35	177,61 €	182,86 €	80,94 €	140,22 €	144,36 €	63,90 €





Pompe à Chaleur air/eau et eau/eau

Les aides depuis le 01 janvier 2026

e

i **Modification** du calcul de la Prime Coup de Pouce Effy (CEE)

La prime est désormais calculée d'après 4 critères :

1. Revenus
2. Zone géographique (H1, H2 et H3)
3. Surface en m² chauffée par la PAC
4. Performance de la PAC (ETAS)

Valable en Zone H1

Surface chauffée (m ²)	TMO		MO et ST	
	111 % ≤ ETAS < 140 %	140 % ≤ ETAS	111 % ≤ ETAS < 140 %	140 % ≤ ETAS
< 70	2 482 €	2 981 €	1 991 €	2 391 €
70-89	3 474 €	4 174 €	2 787 €	3 348 €
≥ 90	4 963 €	5 962 €	3 981 €	4 783 €

i **Les maisons secondaires** ne sont plus éligibles à la Prime Coup de Pouce Effy (CEE) depuis le 01 octobre 2025

i **Hausse** de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes





Système solaire combiné

Les aides depuis le 01 janvier 2026

i **Modification** du calcul de la Prime Coup de Pouce Effy (CEE)

La prime est désormais calculée selon :

1. Revenus
2. Zone géographique (H1, H2 et H3)

Valable en Zone H1	
TMO	2 048,96 €
MO	1 617,6 €
ST	1 617,6 €

i **Les maisons secondaires** ne sont plus éligibles à la Prime Coup de Pouce Effy (CEE)

i **Hausse** de la Prime Effy pour les ménages aux revenus très modestes

Montants des aides

Cumul Prime Effy et MaPrimeRénov'

The screenshot shows the Effy Pro web application interface. On the left is a dark sidebar with the Effy Pro logo at the top. Below the logo is a navigation menu with icons and labels: 'Accueil', 'Mes projets' (highlighted in blue), 'Mes campagnes', 'Mon équipe', 'Mes avis clients', 'Mes statistiques', 'Ma bibliothèque', and 'Mes paramètres'. At the bottom of the sidebar, there is a section for 'Besoin d'aide ?' with a phone number '01 73 00 67 80', an email 'partenaires@effy.fr', a link to 'Signaler un problème', and a 'Déconnexion' button. The main content area has a light blue header with a 'QUITTER' button. Below the header, the text '1/5 - Type du logement' is displayed. The main heading is 'Les travaux concernent :'. Below this, there is a prompt: 'Veuillez sélectionner le type de logement concerné.' Two selection cards are shown: 'Une maison' with a house icon and 'Un appartement' with an apartment icon. Each icon has a small circle next to it for selection.

Renseignez le montant des travaux et Effy Pro vous calculera le montant des aides avec écrêtement sur MPR'



Document de référence pour retrouver tous les montants de Prime Effy par travaux

Changements depuis le 01 janvier 2026

Conformité CEE

**Pompe à chaleur air/eau
et eau/eau**

Surface à déclarer éligible aux CEE

Elle correspond à la **surface habitable chauffée** par la PAC, et non à la surface totale du logement. *Référence : décret n°2021-872 du 30 juin 2021*

À inclure – Surfaces éligibles aux CEE :

Pièces chauffées par la PAC et couloirs

À exclure – Surfaces non éligibles aux CEE

- Pièces non chauffées par la PAC (*ne disposant pas d'émetteurs de chaleur*)
- Pièces chauffées par la PAC :
 - garages, vérandas, terrasse, loggia
 - parties de la pièce ou pièce < 1,80 m de hauteur

⚠ Une erreur de surface éligible aux CEE ou un chantier non achevé (émetteurs absents) = modification du montant de la prime ou pire annulation de la prime

Surface sur la note de dimensionnement

La surface à indiquer sur la note de dimensionnement sert au dimensionnement donc vous devez indiquer la surface au globale chauffée par la PAC, il n'y a pas de zones à déduire.

**Fiche pratique**
NOTE DE DIMENSIONNEMENT
PAC eau/eau et air/eau

— Définition et rappel de l'exigence réglementaire CEE

 La note de dimensionnement est un document rédigé par l'installateur **permettant de justifier que la PAC sélectionnée hors appoint couvrira à minima 60% et au maximum 130% des déperditions** du logement à la **température extérieure de base** et au régime de température du **réseau de distribution d'eau**.

— Les 4 informations principales à indiquer

-  **1** La **surface chauffée** par la PAC en m² et/ou le volume chauffé par la PAC en m³.
 Les surfaces à prendre en compte sont uniquement celles chauffées par la PAC avec un radiateur raccordé au réseau de chauffage.
-  **2** La valeur de **température extérieure de base** (t_{base} en °C).
Cf températures de base en France par département et altitude en cliquant [ici](#).
-  **3** Le **résultat du calcul des déperditions totales** à la température de base (W ou kW).
-  **4** La **puissance délivrée** par la PAC (P_{pac}) hors appoint, à la température de base (W ou kW) et au régime de température du réseau de distribution d'eau.
Cf. document technique du fabricant. Et si l'information à T_{base} n'est pas disponible, contactez le fabricant afin d'obtenir une information précise.

 **Format de la note :** Elle peut être faite par calcul manuel, ou issue d'un logiciel. Dans le cas d'un logiciel il conviendra de compléter le compte rendu si jamais les 4 informations ci-dessus n'y figurent pas.

 **La note de dimensionnement doit être remise au client et à Effy.**
Elle sera demandée au client le jour du contrôle.

Septembre 2022

EFFY CONNECT SAS au capital de 507 102 € - Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine, 6P 195 - 75755 Paris Cedex 15, France - 50420176 RCS PARIS

ETAS : clarification de la DGEC

L'**ETAS** (Efficacité Énergétique Saisonnière) doit être considérée en fonction de l'usage de la PAC

Chauffage seul – vérifier émetteurs :

- Plancher chauffant ou ventilo convecteurs → ETAS à 35°C (basse température)
- Radiateurs seuls ou mixtes → ETAS à 55°C (moyenne/haute température)

Chauffage + ECS : Toujours prendre ETAS à 55°C (moyenne/haute température)

Ensuite se référer à la fiche produit de la base EPREL pour déterminer ETAS précise

⚠ Une erreur d'ETAS = modification du montant de la prime ou pire annulation de la prime

Nouveaux critères d'éligibilité CEE

La PAC doit désormais être référencée sur le site EPREL pour être éligible à la Prime Effy.

Pensez bien à vérifier l'éligibilité de votre machine et indiquez sur vos documents (devis et facture) le Numéro d'enregistrement EPREL (disponible sur la fiche produit)



En cas de ballon déporté, celui-ci devra être de la même marque que la PAC, et c'est la PAC qui devra en assurer le chauffage.

En résumé

Ce qu'il faut retenir

- ① **Fin** de MaPrimeRenov' par geste pour l'isolation des murs (extérieurs et intérieurs) et pour l'installation d'une chaudière biomasse, **suspension pour les autres gestes de travaux** > marché avec de moins en moins d'aides
- ① **Le marché est loin d'être à l'arrêt**, nous recevons toujours autant de demandes de la part des particuliers qui ont un projet de rénovation énergétique > **profitez-en !**
- ① **Augmentation CEE** : la Prime Effy existe toujours et nous l'avons **boostée sur l'ensemble des travaux** pour les ménages aux revenus très modestes > rendez-vous sur Effy Pro
- ① **Les solutions de financement** vont (re)devenir un levier pour transformer les opportunités, profitez de notre **partenariat avec Sofinco** (taux préférentiel) > Contactez-nous !

**Merci de votre
fidélité !**

